

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-et-un, le mardi 7 décembre à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à BELIN-BELIET (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 30 novembre 2021

Étaient Présents en présentiel : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de Mme ARDOUIN Aimée et de M. PAIN Cédric, **M. DUFAY Michel**, **M. SORE Serge** portants pouvoirs de M. SARTRE Philippe et de Mme MESPLES Olga, **Mme WEBER Sophie** portant pouvoirs de M. BACHÉ Alain et de Mme LE YONDRE Nathalie, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de M. GILLÉ Hervé et de M. GLEYZE Jean-Luc, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de Mme BEAUMONT Patricia et de M. COUTIERE Dominique, **Mme LONGUET Anne-Sophie**, **M. FORET Thierry**, **M. DECLERCQ Cyrille**, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent**, **M. LANUSSE Denis**.

Étaient Présents en visioconférence : **M. BAUDE Vital**, **M. LAGRAVE Renaud**, **Mme BREQUE Claudie**, **M. TULARS Bernard**, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoir de M. DELUGA François, **Mme MARIE Lucie**, **M. SAINTORENS Denis**, **Mme TAPIN Maylis** portant pouvoir de M. CARRERE Paul.

Absents excusés (pouvoirs) : M. BACHÉ Alain ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, M. GILLÉ Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, Mme BEAUMONT Patricia ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à Mme TAPIN Maylis, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. SARTRE Philippe ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme ARDOUIN Aimée ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme MESPLES Olga ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent.
Absents : M. TAUZIN Amand (excusé), Mme LARRUE Marie (excusée), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. BOUFFIN Yann (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), M. MARTINEZ Manuel (excusé), M. BLANC-SIMON Jean-Luc (excusé), M. DURRIEU Michel, Mme TOSTAIN Emmanuelle.

PATRIMOINE NATUREL

Sites majeurs, Biodiversité et Continuités écologiques

Phase 4: Poursuite des actions

2019

Par délibération du 25 mars 2019, le Comité Syndical a décidé la poursuite d'une collaboration déjà ancienne avec la LPO Aquitaine, et le CBNSA, dans le domaine de la connaissance, de la préservation et de la valorisation de la nature sur le territoire du Parc.

Les précédents programmes menés en collaboration ont pu montrer que le territoire du Parc est un territoire d'expérience et d'expérimentation en matière de développement de la connaissance naturaliste et de la prise en compte de la biodiversité dans les projets de développement, d'aménagement et de planification.

Dans cette optique, le PNRLG, la CBNSA et la LPO Aquitaine ont uni leurs efforts, pour mener à bien des actions communes sur le territoire du Parc, et d'autre part pour créer et co-construire de nouveaux projets qui permettent d'anticiper et de répondre aux problèmes de territoire.

Une convention tripartite a été signée, à ce titre, par les partenaires, définissant les conditions du partenariat, arrêtant notamment les conditions suivantes :

- Coût du projet **85 960 € TTC**
- **Plan de financement prévisionnel**

Ressources	PNRLG	LPO	CBNSA	
FEDER	12 889	18 464	25 030	
Autofinancement	2 950	4 223	5 724	
Financement PNR via contribution statutaire	3 811	5 463	7 406	
TOTAL	19 650	28 150	38 160	85960

- **Désignation du PNRLG en tant que chef de file**, qui encaisse et reverse la subvention FEDER à la LPO et au CBNSA une fois la prestation réalisée

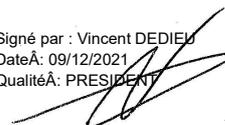
Contre toute attente, et alors que le programme a été réalisé en totalité, il est apparu que la subvention FEDER n'était pas acquise faute de crédits suffisants sur les lignes sectorielles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, DECIDE à la majorité (deux abstentions M. DUFAY Michel et M. DUNOGUES Yves) :

- **DE palier la défaillance du FEDER**, et de rétribuer la LPO et le CBNSA sur la base des coût prévisionnel du projet, hors part autofinancement, compte tenu de la plus-value apportée par cette collaboration, ce qui représente :
 - **23 927 €**, pour la LPO
 - **32 436 €**, pour le CBNSA
- **D'AUTORISER le Président** à signer un avenant à la convention tripartite, modifiant le plan de financement du projet et les modalités de gestion correspondantes.
- **D'AUTORISER le Président** à signer tous les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 9 décembre 2021

Signé par : Vincent DEDIEU
DateÀ: 09/12/2021
QualitéÀ: PRESIDENT



Vincent DEDIEU
Président du Syndicat Mixte